



## **Lettre des membres du CHSCT de Moissy PFC à M. Farrugia, 18/10/2016.**

### **Objet : Palettes Cartons**

Monsieur,

Nous demandons le retrait immédiat du dispositif de cartons palettes mis en place sous la TPGD pour les raisons ci-après exposées.

A défaut, pourriez-vous afficher une note de service autorisant l'utilisation, même exceptionnelle, des caisses en carton et des palettes en bois que l'on nous demande d'utiliser sous la TPGD. Ceci afin de dégager le personnel acceptant de travailler avec ce matériel, de toute responsabilité professionnelle, civile et pénale quant à cette méthode de production accidentogène.

Accidentogène car ces caisses-container en carton ne sont pas conçues pour servir de réceptacle aux colis pouvant peser 12 kg et éjectés mécaniquement d'environ 3 mètres de hauteur par une trieuse paquets grand débit (12000 paquets/heure). Ces cartons sont préconisés par les fabricants pour une utilisation d'emballage, de stockage et de transport de marchandises. Ceux utilisés actuellement à Moissy PFC sont de type BC : « ondulé double cannelures ou double double » composé de deux faces extérieures, de deux papiers de cannelure, et d'une face séparant les deux cannelures, donc de cinq papiers. Soit 6,5mm d'épaisseur ».

De par leur grande dimension, la fragilité de leur qualité et les chocs des colis sur les parois latérales, nombreux sont les perforations, déchirures et éclatements constatés sur ce matériel à la PFC. La TPGD n'est pas conçue pour l'utilisation des boîtes cartons contrairement aux conteneurs métalliques : pas de système de blocage, pas de solidarité, de stabilité de l'ensemble (pas d'agrafes, de rivets) entre la palette et le carton, ce dernier est juste posé dessus...

Le personnel passant devant cette configuration s'expose à être percuté, de la tête aux pieds, à tout moment, par un colis de plus de 10kg.

De plus, la mise en place, d'une part de la palette bois puis du conteneur carton interrompt le faisceau de la cellule infrarouge donnant le feu vert à la TPGD d'éjecter les colis, rendant cette phase d'installation particulièrement dangereuse pour le personnel qui n'a pas terminé l'installation en cours.

Enfin, les zones de circulations piétonnes sont saturées de stocks de palettes et cartons en attente d'utilisation formant un mur (2 mètres de hauteur à certains endroits) piégeant l'évacuateur entre ce mur et les cartons installés sous la TPGD et réduisant dangereusement la visibilité dans ces zones. La mise en place, parfois, d'un conteneur métallique devant la boîte carton est la preuve de la dangerosité de cette méthode de production.